
**Éducation physique et Éducation à la santé
M à S4
Programme d'études**

Cadre manitobain des résultats d'apprentissage
pour un mode de vie actif et sain

2000

Éducation et Formation professionnelle Manitoba

Données de catalogage avant publication d'Éducation et Formation professionnelle Manitoba

90456 Education et Formation professionnelle Manitoba
 Éducation physique et Éducation à la santé
 M à S4
 Cadre manitobain des résultats d'apprentissage
 pour un mode de vie actif et sain

Bibliographie incluse
ISBN 0-7711-2899-1-4

1. Éducation physique — Manitoba —
Programmes d'études. 2. Éducation à la santé — Manitoba — Programmes d'études.
I. Éducation et Formation professionnelle Manitoba

Tous droits réservés. © 2000 Couronne du chef du Manitoba représentée par le ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle du Manitoba. Bureau de l'éducation française, 1181 avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3.

Les auteurs se sont efforcés de citer leurs sources et de se conformer à la législation concernant les droits d'auteur. Néanmoins, toute omission ou erreur à cet égard devrait être signalée à Éducation et Formation professionnelle Manitoba pour qu'elle soit corrigée dans les prochaines éditions.

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Remerciements

Éducation et Formation professionnelle Manitoba tient à remercier les enseignants et les autres partenaires du monde de l'éducation au Manitoba qui ont participé, au sein de l'une des équipes suivantes, à l'élaboration du présent document, *Éducation physique et Éducation à la santé, M à S4 : Cadre manitobain des résultats d'apprentissage pour un mode de vie actif et sain*.

Rédacteurs

Joannie Halas, Ph.D.	Faculté de l'éducation physique et des loisirs	Université du Manitoba
Diana Juchnowski	Chapman School	Division scolaire Assiniboine South n° 3
Dawn White	Travailleuse autonome	

Réviseurs

Forme		
Pierre Lemoine	Correcteur d'épreuves	
Maude plourde	Travailleuse autonome	
Contenu		
Spencer Clements (jusqu'en août 1998)	Spécialiste de prévention de la violence	Éducation et Formation professionnelle Manitoba
Bernard Desgagné	Travailleur autonome	
Nicholas Dyck	Shaftesbury High School	Division scolaire Assiniboine South n° 3
Dexter Harvey, Ph.D.	Faculté d'éducation	Université du Manitoba

Membres de l'équipe d'élaboration du *Cadre manitobain des résultats d'apprentissage pour un mode de vie actif et sain*

Sandy Barr	Ralph Brown School	Division scolaire de Winnipeg n° 1
Michelle Bazinet	Neil Campbell School	Division scolaire River East n° 9
Bruce Brinkworth	Betty Gibson School	Division scolaire de Brandon n° 40
Rita Buisson (depuis sept. 1997)	École Lavallée	Division scolaire franco-manitobaine n° 49

Hubert Chaput (jusqu'en sept. 1997)	École Pointe-des-Chênes	Division scolaire franco-manitobaine n° 49
Gisèle Corrigan (jusqu'en sept. 1997)	New Era School	Division scolaire de Brandon n° 40
Nicholas Dyck	Shaftesbury High School	Division scolaire Assiniboine South n° 3
Sandy Dzuba	Kildonan-East Collegiate	Division scolaire River East n° 9
Diana Juchnowski (depuis sept. 1997)	Chapman School	Division scolaire Assiniboine South n° 3
Lori Knight (jusqu'en sept. 1997)	Transcona Collegiate	Division scolaire de Transcona-Springfield n° 12
Cheryl McCombe (depuis sept. 1997)	Fort Richmond Collegiate	Division scolaire de Fort Garry n° 5
Irene Nordheim (jusqu'en sept. 1997)	Glenlawn Collegiate	Division scolaire de Saint-Vital n° 6
Jacki Nylen	Tanner's Crossing School	Division scolaire Rolling River n° 39
Pat Parker	Grant Park High	Division scolaire de Winnipeg n° 1
Tracy Payne (depuis sept. 1997)	General Byng School	Division scolaire de Fort Garry n° 5
Tim Rafter	Georges Waters Middle School	Division scolaire de St. James-Assiniboia n° 2
Dennis Robinson	Hamiota Collegiate	Division scolaire Birdtail River n° 38
Luc Therrien	École Taché	Division scolaire franco-manitobaine n° 49
Lloyd Voth	St. Paul's High School	École indépendante
Kathy Welsh	Mary Montgomery School	Division scolaire Fort La Bosse n° 41

Membres du comité de révision du *Cadre manitobain des résultats d'apprentissage pour un mode de vie actif et sain*

Marion Alexander, Ph.D.	Faculté de l'éducation physique et des loisirs	Université du Manitoba
John Belfry	Coordonnateur de l'éducation physique	Division scolaire de Flin Flon n° 46
Glen Bergeron, Ph.D.	Département des sciences de l'activité physique et des sports	Université de Winnipeg
Glen Brooks	Manitoba Association of Principals (association des directrices et des directeurs d'école du Manitoba)	Division scolaire River East n° 9
Marie Dame	Conseillère pédagogique d'éducation à la santé	Division scolaire de Winnipeg n° 1
Régine Dotremont	Norquay School	Division scolaire de Winnipeg n° 1

Henry Janzen, Ph.D.	Faculté de l'éducation physique et des loisirs	Université du Manitoba
Dr Joel Kettner, Ph.D.	Médecin hygiéniste	Santé Manitoba
Marcia Kroeker	Manitoba Association of Parent Councils (association des comités de parents du Manitoba)	Division scolaire de Transcona-Springfield n° 12
Pat McCarthy-Briggs	Producteurs laitiers du Manitoba	Agencies for School Health (organismes pour la promotion de la santé à l'école)
Pat Peacock	Dr. D.W. Penner School	Division scolaire de Saint-Vital n° 6
Bill Shaffer	Manitoba Association of School Superintendents Inc. (association des directrices et des directeurs généraux des divisions scolaires du Manitoba)	Division scolaire Swan Valley n° 35
Jane Vallentyne	Faculté de l'éducation physique et des loisirs	Université du Manitoba
Gail Watson	Association des commissaires d'école du Manitoba	Division scolaire Assiniboine South n° 3
Myrtle Wiancko	Simple citoyenne	Agencies for School Health (organismes pour la promotion de la santé à l'école)

Participants à la consultation externe

Liz Ambrose	Association des commissaires d'école du Manitoba	Division scolaire de Winnipeg n° 1
Annette Barrow	Angus McKay School	Division scolaire River East n° 9
Gracie Biedler	Beaverlodge School	Division scolaire Assiniboine South n° 3
Ted Bigelow	Directeur du développement sportif	Sport Manitoba
Gilles Bouley	Association manitobaine d'éducation physique	Division scolaire de Transcona-Springfield n° 12
Derek Bramadat	Strathmillan School	Division scolaire de St. James-Assiniboia n° 2
Janice Butcher Ph.D.	Faculté de l'éducation physique et des loisirs	Université du Manitoba
Ron Buzahora Ph.D.	Manitoba Association of School Superintendents Inc. (association des directrices et des directeurs généraux des divisions scolaires du Manitoba)	Division scolaire de Morris-Macdonald n° 19
Lynn Chesney	Crescentview School	Division scolaire de Portage la Prairie n° 24
Frank Clark	Conseiller de développement sportif	Sport Manitoba

Mary Courchene	Children of the Earth High School	Division scolaire de Winnipeg n° 1
Donna Crowe	Prince Charles Education Resource Centre (centre de ressources éducatives)	Division scolaire de Winnipeg n° 1
Lorraine Dacombe	Spécialiste en développement communautaire	Santé Manitoba
Cécile Dufresne	École Van Belleghem	Division scolaire de Saint-Boniface n° 4
Bruce Duguay	Neil Dennis Kematch Memorial School	École des Premières nations
René Dupuis	Responsable des sports et du recrutement	Collège universitaire de Saint-Boniface
Jane Edstrom	Nelson McIntyre Collegiate	Division scolaire de Norwood n° 8
Jim Evanchuck	Direction générale de la condition physique du Manitoba	Culture, Patrimoine et Citoyenneté Manitoba
Leanne Fedak	Ste. Rose School	Division scolaire Turtle River n° 32
Dave Fitzpatrick	Département des sciences de l'activité physique et des sports	Université de Winnipeg
Tim Flynn	Pukatawagan School	École des Premières nations
Barry Fogg	Addiction Foundation of Manitoba (fondation manitobaine de lutte contre les dépendances)	Agencies for School Health (organismes pour la promotion de la santé à l'école)
Lynne Foley	Infirmière de la santé publique	Santé Manitoba
Patricia Foulis	Infirmière de la santé publique	Santé Manitoba
Diane Fowler	École New Era	Division scolaire de Brandon n° 40
Terri Grant	La Verendrye School	Division scolaire de Portage la Prairie n° 24
Marlene Gregory	Manitoba Association of School Superintendents Inc. (association des directrices et des directeurs généraux des divisions scolaires du Manitoba)	Division scolaire de Flin Flon n° 46
Lyle Grobb	Carberry Collegiate	Division scolaire Beautiful Plains n° 31
Dr Greg Hammond	Direction de la santé publique	Santé Manitoba
Irvin Hanec	St. John's High School	Division scolaire de Winnipeg n° 1
J.G. Gerry Hanlon	Alf Cuthbert School	Division scolaire Lakeshore n° 23

Laurel Hanna	Association manitobaine des enseignantes et des enseignants en éducation physique	Division scolaire Agassiz n° 13
Brian Hatherly	Association canadienne pour la santé, l'éducation physique, le loisir et la danse	Division scolaire de Saint-Boniface n° 4
Glenda Hildebrand	Conseillère de politiques et de programmes	Secrétariat de l'enfance et de la jeunesse
Marcel Lemoine	École Lacerte	Division scolaire franco-manitobaine n° 49
Sue Magne	Balmoral Hall School	École indépendante
Ingrid Martens	Lord Selkirk School	Division scolaire de Winnipeg n° 1
Guy McKim	Manitoba Physical Education Supervisors' Association (association des directeurs de l'éducation physique du Manitoba)	Division scolaire de Saint-Vital n° 6
Grant McManes	Manitoba Physical Education Supervisors' Association (association des directeurs de l'éducation physique du Manitoba)	Division scolaire de Fort Garry n° 5
Cindy Mitterdorfer	Kelvin High School	Division scolaire de Winnipeg n° 1
Laura Montebruno-Myco	Fondation des maladies du cœur	Agencies for School Health (organismes pour la promotion de la santé à l'école)
Bill Morgan	Manitoba Physical Education Supervisors' Association (association des directeurs de l'éducation physique du Manitoba)	Division scolaire de Transcona-Springfield n° 12
Blake North	Wawanesa School	Division scolaire Souris Valley n° 42
Cathy Noton	Infirmière de la santé publique	Santé Manitoba
Cheryl Osborne	Spécialiste de l'éducation sexuelle	Klinic Community Health
Roselle Paulsen	Coordonnatrice de l'éducation sexuelle	Sexuality Education Resource Centre of Manitoba (centre de ressources sur l'éducation sexuelle du Manitoba)
Cathy Pellizzaro	Deerwood School	Division scolaire Mystery Lake n° 2355
Carole Peters	Parkside Junior High School	Division scolaire Rhineland n° 18
Carolynne Pitura	John Pritchard School	Division scolaire River East n° 9
Gordon Poulton	Fort Richmond Collegiate	Division scolaire de Fort Garry n° 5

Candace Reinsch	Stagiaire en gestion	Services à l'enfant et à la famille
Neil Sander	Arthur E. Wright School	Division scolaire Seven Oaks n° 10
Claudia Sarbit	Association des commissaires d'école du Manitoba	Division scolaire Seven Oaks n° 10
Geraldine Seaton	Steinbach Regional Secondary School	Division scolaire Hanover n° 15
Brian Smook	Shevchenko School	Division scolaire Boundary n° 16
Nancy Stanley, Ph.D.	Département d'éducation physique et Service des loisirs	Université de Brandon
Teresa Tacchi	Manitoba Teachers' Society (société des enseignants du Manitoba)	Division scolaire de Transcona-Springfield n° 12
Kelly Taylor	Sanford Collegiate	Division scolaire de Morris-Macdonald n° 19
Margaret Thomas	Conseillère régionale	Ministère des Affaires du Nord
Jim Tomes	Manitoba Association of Principals (association des directrices et des directeurs d'école du Manitoba)	Division scolaire de St. James-Assiniboia n° 2
Kim Warner	Manitoba Lung Association (association pulmonaire du Manitoba)	Agencies for School Health (organismes pour la promotion de la santé à l'école)
Jody (Al) Williams	Swan Valley Regional Comprehensive Secondary School	Division scolaire Swan Valley n° 35

Intervenants à la réunion consultative du 12 mai 2000 à propos du *Cadre manitobain des résultats d'apprentissage pour un mode de vie actif et sain.*

Agencies for School Health (organismes pour la promotion de la santé à l'école)

Lenore Bersheid	Association manitobaine des conseillers d'orientation	Division scolaire Assiniboine South n° 3
Pat McCarthy-Briggs	Nutrition Education (éducation en matière de nutrition)	Producteurs laitiers du Manitoba
Roselle Paulsen	Coordonnatrice de l'éducation sexuelle	Centre de ressources sur l'éducation sexuelle du Manitoba

Sandy Philips	Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs	Santé Manitoba
Teresa Tacchi	Manitoba Home Economics Teachers Association (association des enseignants de sciences familiales du Manitoba)	Division scolaire de Transcona-Springfield n° 12
Myrt Wianco	Simple citoyenne	Organismes pour la promotion de la santé à l'école
Association manitobaine des enseignantes et des enseignants en éducation physique		
Derek Bramadat	Golden Gate School	Division scolaire de St. James-Assiniboia n° 2
Bruce Brinkworth	Betty Gibson School	Division scolaire de Brandon n° 40
Anne McLaren	River East Collegiate	Division scolaire River East n° 9
Grant McManes	Bairdmore School	Division scolaire de Fort Garry n° 5
Pat Peacock	Dr. D.W. Penner School	Division scolaire de Saint-Vital n° 6
Manitoba Physical Education Supervisors' Association (association des directeurs de l'éducation physique du Manitoba)		
Nick Dyck	Coordinator of Physical Education and Health (coordonnateur de l'éducation physique et de l'éducation à la santé)	Division scolaire Assiniboine South n° 3
Bill Morgan	Physical Education and Outdoor Education Coordinator (coordonnateur de l'éducation physique et de l'enseignement de plein air)	Division scolaire de Transcona-Springfield n° 12
Paul Paquin	Coordonnateur de l'éducation physique et sportive	Division scolaire franco-manitobaine n° 49
Brenda Richardson	Physical and Health Education Consultant (conseillère d'éducation physique et d'éducation à la santé)	Division scolaire River East n° 9
Neil Sander	Représentant des enseignants	Division scolaire Seven Oaks n° 10

Personnel d'Éducation et Formation professionnelle Manitoba

Jean-Vianney Auclair (depuis sept. 1997)	Directeur de projet	Bureau de l'éducation française
Diane Cooley (depuis sept. 1997)	Équipe de gestion de projet	Division des programmes scolaires
Jacques Dorge	Chef de projet	Bureau de l'éducation française
Cécile Dufresne (jusqu'en avr. 1996)	Conseillère pédagogique	Bureau de l'éducation française
Brigitte Lenoski (depuis août 1999)	Rédactrice de programmes d'études	Bureau de l'éducation française
Pat MacDonald	Équipe de gestion de projet	Division des programmes scolaires
Joyce MacMartin (jusqu'en sept. 1997)	Équipe de gestion de projet	Division des programmes scolaires
Nathalie Montambeault	Opératrice en éditique	Bureau de l'éducation française
Gilbert Rosset (jusqu'en sept. 1997)	Directeur de projet	Bureau de l'éducation française
Heather Willoughby	Participante au projet	Division des programmes scolaires

Table des matières

I. Remerciements iii

II. Table des matières xi

III. Vue d'ensemble 1 - 24

- * Nature de la discipline 3
- * Vision 3
- * But 3
- * Fonction du Cadre 3
- * Contexte 4
- * Fondement théorique 5
- * Principes directeurs 6
- * Caractéristiques principales 8
- * Temps alloué 8
- * Exigences pour les études secondaires 9
- * Contenu délicat 9
- * Participation des parents, des familles et des communautés 10
- * Élèves ayant des besoins spéciaux 11
- * Élèves ayant des problèmes médicaux 13
- * Sécurité et responsabilité civile 16
- * Structure 18

- * Modèle de présentation des résultats d'apprentissage 22

- * Présentation sommaire du Cadre 23

- * Cadre conceptuel 24

IV. Résultats d'apprentissage 25 - 204

1. Motricité 25
2. Gestion de la condition physique 67
3. Sécurité 91
4. Gestion personnelle et relations humaines 119
5. Habitudes de vie saines 159

V. Annexes 205

- A Mesure, évaluation et transmission de renseignements sur le progrès et le rendement des élèves 207
- B Liens curriculaires 213
- C Planification relevant des divisions ou des districts scolaires pour l'implantation du Cadre 217
- D Glossaire 225

VI. Bibliographie 235

Vue d'ensemble

Vue d'ensemble

Nature de la discipline

Comme son nom l'indique, le *Cadre manitobain des résultats d'apprentissage pour un mode de vie actif et sain* (Cadre) est issu de la fusion de deux matières scolaires : l'éducation physique et l'éducation à la santé. Il propose une approche pédagogique globale de la relation étroite entre le corps et l'esprit en vue de promouvoir un mode de vie actif et sain. Les résultats d'apprentissage et les stratégies contenus dans les pages qui suivent sont issus d'une approche inclusive et globale qui favorise l'activité physique et le bien-être la vie durant, tout en faisant appel à des activités d'apprentissage interactives entraînant une participation très active des élèves.

Vision

La vision qui sert de fondement au Cadre est la suivante :

Permettre à tous les élèves d'adopter un mode de vie sain intégrant l'activité physique.

Le Cadre propose une vision unifiée pour l'avenir : permettre à tous d'adopter un mode de vie sain intégrant l'activité physique. La fusion de l'éducation physique et de l'éducation à la santé accroît l'importance de ces deux matières et du message incitant les élèves à faire des choix sains et sécuritaires concernant leur mode de vie. Par exemple, certains éléments du programme d'éducation physique et d'éducation à la santé, comme la gestion de la condition physique et les habiletés interpersonnelles, acquièrent une signification plus importante et réelle lorsque les élèves peuvent

constater concrètement les effets bénéfiques de l'activité physique sur leur santé et au plan social.

But

Le but du Cadre s'énonce comme suit :

Fournir aux élèves un programme équilibré d'activités planifiées leur permettant d'acquérir des connaissances et de développer des habiletés et des attitudes propices à l'adoption d'un mode de vie sain intégrant l'activité physique.

Fonction du Cadre

Le Cadre est conçu pour transmettre à tous les élèves les connaissances, les habiletés et les attitudes qui feront d'eux des personnes actives physiquement et capables de prendre des décisions susceptibles d'améliorer leur qualité de vie. Il constitue le document de base orientant l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation de l'éducation physique et de l'éducation à la santé. Le Cadre constitue aussi la base à partir de laquelle pourront être élaborés divers documents pédagogiques d'éducation physique et d'éducation à la santé. Il aide les administrateurs et d'autres intervenants du domaine de l'éducation à effectuer les premiers stades de leur planification pédagogique.

Le Cadre définit les résultats d'apprentissage généraux escomptés de la maternelle à la quatrième année du secondaire et les résultats d'apprentissage spécifiques escomptés de la maternelle à la deuxième année du secondaire, période pendant laquelle l'éducation physique et l'éducation à la santé constituent une matière obligatoire. L'éducation physique et l'éducation à la santé est une matière facultative au secondaire 3 et au secondaire 4.

Le Cadre est conçu pour inciter les enseignants à établir des liens avec les autres programmes d'études, conformément à l'approche préconisant l'intégration des matières. Certains sujets liés à la santé sont traités dans d'autres matières, comme les systèmes du corps humain et la nutrition, qui font partie du programme d'études de sciences de la nature. La présence d'éléments liés à la santé dans d'autres programmes d'études devrait rendre les objets d'apprentissage plus pertinents aux yeux des élèves. L'annexe B, « Liens curriculaires », contient des détails à ce sujet.

De plus, certains éléments, tels que la gestion des choix de vie et de carrière, la diversité humaine, l'utilisation des technologies de l'information et le développement durable, devraient faire partie intégrante des résultats généraux en matière d'éducation (de la maternelle au secondaire 4).

Contexte

L'éducation physique et l'éducation à la santé contribuent toutes les deux au bien-être physique et socio-émotionnel de la personne. Au Manitoba, le programme d'éducation à la santé a traditionnellement été enseigné séparément selon une approche voulant que les deux principaux déterminants du bien-être soient l'environnement et le mode de vie. Par ailleurs, le programme d'éducation physique a

traditionnellement eu recours à un modèle basé sur l'activité physique et le sport pour promouvoir la participation et la performance.

Dans le Cadre, la nouvelle approche intégrant l'éducation physique et l'éducation à la santé vise à mieux faire connaître aux jeunes l'importance d'avoir un mode de vie actif et sain, à encourager le développement d'habiletés relatives au mouvement et à la gestion personnelle qui sont favorables à l'activité physique et à la condition physique la vie durant, et à réduire les risques pour la santé en leur donnant des habiletés et des méthodes qui leur permettent de prendre des décisions favorables à leur santé.

Par ce changement d'orientation de l'éducation à la santé et de l'éducation physique, on ne cherche pas à renier les approches antérieures, mais plutôt à mettre l'accent sur la promotion de la santé et la réduction des facteurs de risque auxquels sont soumis les enfants et les adolescents.

L'affirmation suivante a servi d'inspiration aux changements apportés aux programmes d'études en éducation physique et en éducation à la santé :

Le programme d'études d'éducation physique et les méthodes d'enseignement employées dans la salle de classe subiront des modifications appréciables afin de mettre l'accent sur le bien-être physique plutôt que sur le conditionnement physique et l'exercice. De même, les connaissances en santé et en conditionnement physique, y compris la nutrition et la gestion du stress, la prévention des maladies, la sécurité et la prévention de la violence ainsi que l'exercice et le conditionnement physique feront l'objet d'un programme d'études

intégré en éducation physique. Le programme d'études sera conçu de telle façon à diriger les élèves vers un état sain sur le plan physique, affectif et mental en les encourageant à adopter un mode de vie sain tout au long de leur vie.

Le Cadre a été élaboré en tenant compte des derniers résultats de la recherche en éducation physique et en éducation à la santé. Selon ces résultats, il faut adopter une approche positive et préventive aidant les élèves à prendre des décisions favorables à leur santé, de manière à engendrer des modes de vie sains et à prévenir la maladie. De plus, ces résultats montrent qu'une approche axée sur les habiletés est préférable à une approche axée sur les connaissances pour que les élèves puissent appliquer efficacement leur savoir. Il n'est pas suffisant de posséder des connaissances sur l'activité physique et la santé. Les élèves ont besoin de développer et d'utiliser des habiletés susceptibles d'améliorer leur bien-être physique et mental ou affectif. Les études réalisées dans le domaine montrent que les programmes traditionnels axés sur les connaissances produisent peu d'améliorations des habiletés et des comportements. Dans ces études, on définit l'efficacité des programmes selon les changements comportementaux qu'ils entraînent et les habiletés relatives à la gestion personnelle et aux relations humaines qu'ils permettent de développer, prévenant ainsi des problèmes de santé et des difficultés sociales de diverses natures.

La recherche qui sous-tend le Cadre met l'accent sur l'importance de la prise de décisions et sur le développement d'habiletés propres à accroître la résistance de la personne dans le cadre d'une approche plus globale préconisant la prise en charge de soi, la maîtrise des relations interpersonnelles et le savoir concret. Berliner et Bernard (1995) soutiennent par exemple qu'il faut élaborer des politiques et des programmes destinés à accroître la résistance des enfants et des adolescents. Issus de la biomédecine, de la

psychologie et de la sociologie, les tenants de l'école de pensée de la résistance concentrent leurs efforts sur les facteurs et les processus variés et complexes qui déterminent dans quelle mesure une personne est capable de réagir adéquatement aux risques. Selon les modèles bâtis autour du concept de résistance, diverses variables prédictives ou facteurs personnels peuvent prédisposer les jeunes à prendre des risques pour leur santé. À l'inverse, l'interaction des mécanismes de protection dont ils disposent détermine dans quelle mesure ils seront prémunis pour résister à l'adversité.

Fondement théorique

Dans la société d'aujourd'hui, une génération entière d'enfants a la possibilité de vivre dans l'inactivité physique totale et de limiter considérablement ses interactions sociales. Grâce à des produits toujours plus nombreux et attirants, la télévision et le multimédia envahissent les loisirs des enfants et des adolescents, ce qui les pousse vers l'inactivité physique et nuit par conséquent à leur développement moteur, à leur capacité à gérer leur condition physique, à leur bien-être personnel, à leur vie sociale et à leur santé. Le monde de l'éducation doit trouver des moyens pour réintégrer l'activité physique dans la vie quotidienne des jeunes. L'école, les parents et la communauté ont la responsabilité de s'assurer que les jeunes sont actifs tous les jours et qu'ils choisissent un mode de vie actif et sain.

Le *Centre for Disease Control and Prevention* (1997) et l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie considèrent que les comportements suivants sont largement à l'origine des principaux problèmes de santé actuels:

- le manque d'activité physique;
- les mauvaises habitudes alimentaires;

- la toxicomanie, l'alcoolisme et le tabagisme;
- les comportements sexuels qui favorisent la propagation des maladies transmises sexuellement et les grossesses non désirées;
- les comportements qui entraînent des blessures intentionnelles ou non.

Malgré les avertissements des scientifiques et des spécialistes de l'éducation et de la santé, y compris les membres de la profession médicale, les comportements qui nuisent à la santé comptent encore parmi les facteurs importants de maladie chronique. Ces comportements s'acquièrent à l'enfance et à l'adolescence et continuent de se manifester au cours de la vie adulte.

Non seulement le Cadre, que l'on a voulu global, a une importance cruciale pour la santé des jeunes d'âge scolaire, mais encore il constitue un moyen viable de freiner la hausse des dépenses pour les soins de santé.

La recherche montre que les caractéristiques suivantes de la famille, de la communauté et du milieu scolaire dans lesquels évolue le jeune enfant ou l'adolescent favorisent le développement d'attributs personnels positifs :

- relations bienveillantes fondées sur la confiance, la sensibilité et le respect;
- attentes positives et élevées communiquées explicitement aux jeunes et accompagnées de l'aide nécessaire pour qu'ils arrivent à s'y conformer;
- occasions intéressantes de participer à des activités familiales, scolaires et sociales valorisantes;
- communauté soucieuse de la sécurité des enfants et désireuse d'assurer la protection de leur bien-être.

Chacune des caractéristiques ci-dessus détermine la capacité des jeunes à prendre des décisions favorables à leur santé lorsqu'ils se trouvent dans diverses situations susceptibles de nuire à la santé. Dans l'ensemble du Cadre, l'accent est mis sur le développement des habiletés physiques et sociales en vue de prévenir les difficultés sur les plans de la santé et des relations humaines. La famille, l'école et la communauté peuvent toutes unir leurs efforts en vue d'aider les jeunes à développer les habiletés qui leur donneront la résistance voulue pour échapper aux problèmes de santé et pour agir avec discernement en ce qui concerne les sujets délicats dans le domaine de la santé.

L'école s'efforce avec ses partenaires de transmettre aux jeunes un mode de vie actif et sain. Les habiletés motrices et les habitudes de vie saines s'acquièrent à l'âge scolaire, grâce à des programmes d'éducation physique et d'éducation à la santé de qualité et à l'intégration du sujet de la santé aux autres matières. Pour favoriser au maximum le développement des enfants sur les plans scolaire, physique, social et affectif, il faut que les parents, la famille et la communauté participent activement et utilement à leur éducation.

Principes directeurs

Compte tenu des derniers résultats de la recherche ainsi que du document *Les bases de l'excellence* (1995), le Cadre suit les principes directeurs suivants :

1. *Développement des habiletés motrices* : Les élèves devraient avoir l'occasion de s'exercer suffisamment pour qu'ils puissent développer et mettre en pratique les habiletés motrices de base dans une gamme d'activités physiques.

2. *Développement des habiletés sociales* : Les élèves devraient avoir l'occasion de s'exercer suffisamment pour développer et mettre en pratique les habiletés de gestion personnelle et les habiletés sociales qui leur permettront de vivre des relations humaines positives, de résister aux influences néfastes et de prendre des décisions favorables à leur santé.
3. *Participation et apprentissage actif* : Les élèves devraient être actifs physiquement de façon régulière pour améliorer leur santé et leur condition physique. Les stratégies d'apprentissage qui leur sont destinées devraient inclure des expériences concrètes et enrichissantes nécessitant une participation active de leur part, la participation étant un aspect essentiel du processus d'apprentissage.
4. *Pédagogie axée sur l'apprenant* : On devrait répondre aux besoins de tous les apprenants par un enseignement pertinent, à jour, utile et équilibré qui leur offre divers choix.
5. *Activités agréables* : Les activités devraient favoriser la participation maximale, l'intégration sociale, la sécurité de l'environnement et la réussite personnelle.
6. *Respect du rythme de développement* : L'apprentissage devrait se faire grâce à des activités bien adaptées, pertinentes et organisées selon un ordre judicieux, de manière à répondre aux besoins des élèves, compte tenu de leur âge et de leur degré de développement.
7. *Participation des parents¹, des familles et des communautés* : Le foyer, l'école et la communauté devraient avoir leur part de responsabilités pour que se développent et se maintiennent de saines habitudes de vie.
8. *Enseignement positif et préventif* : On devrait souligner les comportements positifs en matière de santé, soit ceux qui préviennent les situations malsaines ou dangereuses.
9. *Approche holistique* : Les jeunes devraient vivre des expériences utiles et employer du matériel intéressant dans des contextes pertinents et réalistes.
10. *Recherche de l'excellence* : Les programmes devraient baigner dans un climat qui favorise l'excellence et qui valorise l'effort, la détermination, la créativité, l'esprit d'initiative et la poursuite d'un niveau d'instruction élevé.
11. *Responsabilité* : Les programmes devraient être conçus pour qu'on obtienne les résultats d'apprentissage généraux et spécifiques escomptés moyennant une utilisation efficace et rentable des ressources. Chaque résultat doit être observable, mesurable et descriptible de telle sorte que l'on puisse établir des liens entre l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation.
12. *Domaines de compétences de base* :
 - alphabétisation et communication;
 - résolution de problèmes;
 - relations humaines;
 - technologie.

¹ Dans le présent document, le terme « parents » désigne également les parents, le tuteur légal ou, dans certains cas, le parent seul responsable de l'éducation de son enfant.

13. *Éléments intégrés au programme d'études* :
- intégration des matières;
 - diversité humaine;
 - développement durable;
 - éducation anti-raciste et anti-préjugés;
 - apprentissage fondé sur les ressources;
 - pédagogie différenciée;
 - point de vue autochtone;
 - équité à l'égard des sexes;
 - représentation appropriée des groupes d'âge.

Caractéristiques principales

Les caractéristiques principales du Cadre sont les suivantes :

1. Les résultats d'apprentissage de l'éducation physique et de l'éducation à la santé visent l'adoption d'un mode de vie actif physiquement et sain.
2. Les résultats d'apprentissage qui se rapportent à l'éducation physique et l'éducation à la santé sont contenus dans un même document et regroupés selon les cinq résultats d'apprentissage généraux interconnectés auxquels ils se rattachent.
3. Le Cadre met l'accent sur le développement d'habiletés, leur mise en pratique et sur les comportements.
4. Les éléments du Cadre relatifs à la santé se trouvent aussi dans d'autres programmes d'études. (Voir l'annexe B, « Liens curriculaires », pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.)
5. La mise en œuvre du Cadre doit se faire selon une

approche holistique et intégrée de la santé qui prévoit des expériences d'apprentissage caractérisées par l'activité physique et un fort degré d'interactivité.

6. Les résultats d'apprentissage peuvent être obtenus en suivant des modèles différents de mise en œuvre du Cadre, modèles que les écoles et les divisions ou les districts scolaires ² devraient choisir au terme d'une planification locale axée sur la collaboration. (Voir l'annexe C, « Planification relevant des divisions et des districts scolaires », pour plus de renseignements.)
7. Les sujets délicats doivent faire l'objet de politiques locales résultant d'une planification à l'échelle de la division ou du district scolaire. Le contenu lié à ces sujets apparaît dans les parties du chapitre sur le résultat d'apprentissage général n°5 : **Habitudes de vie saines** consacrées aux domaines de la *Sexualité* et de la *Prévention de la toxicomanie, de l'alcoolisme et du tabagisme* ainsi que dans les parties du chapitre sur le résultat d'apprentissage général n°3 : **Sécurité** consacrées au sous-domaine de la *Sécurité personnelle* du domaine de la *Sécurité pour soi-même et pour les autres*.

Temps alloué (de la maternelle à la 8^e année)

L'éducation physique et l'éducation à la santé constituent une matière obligatoire de la maternelle à la 8^e année. On recommande de lui allouer au minimum le temps indiqué

² Dans le présent document, le terme « divisions ou districts scolaires » réfère aux instances dirigeantes des écoles, y compris les divisions ou les districts scolaires, les écoles des Premières nations, les écoles indépendantes et les autorités scolaires.

ci-dessous dans la grille horaire que chaque école prépare en tenant compte de son contexte et de ses besoins particuliers.

- De la maternelle à la 6^e année
 - 11 % du temps d'enseignement (dont 75 % devrait être consacré aux résultats d'apprentissage liés à l'éducation physique et 25 % aux résultats d'apprentissage liés à l'éducation à la santé).
- En 7^e et 8^e année
 - 9 % du temps d'enseignement (dont 75 % devrait être consacré aux résultats d'apprentissage liés à l'éducation physique et 25 % aux résultats d'apprentissage liés à l'éducation à la santé).

Exigences pour les études secondaires (secondaire 1 à secondaire 4)

L'éducation physique et l'éducation à la santé constituent une matière obligatoire en 1^{re} et 2^e année du secondaire. Pour obtenir son certificat d'études secondaires, l'élève doit obtenir les deux crédits suivants :

- En première année du secondaire, un crédit portant à 50 % du temps sur les résultats d'apprentissage liés à l'éducation physique et à 50 % sur les résultats d'apprentissage liés à l'éducation à la santé.
- En deuxième année du secondaire, un crédit portant à 50 % du temps sur les résultats d'apprentissage liés à l'éducation physique et à 50 % sur les résultats d'apprentissage liés à l'éducation à la santé.

Les crédits au secondaire 1 et au secondaire 2 peuvent être obtenus sous forme de crédits entiers ou sous forme de demi-crédits. Cependant, pour être fidèle à l'esprit du Cadre et exploiter les liens entre les résultats d'apprentissage généraux, on encourage les divisions et les districts scolaires à offrir le cours sous sa forme intégrée, en lui attribuant la valeur d'un crédit entier.

De plus, en secondaire 3 et en secondaire 4, les divisions et les districts scolaires peuvent proposer et offrir d'autres cours intégrés en éducation physique et en éducation à la santé. Il est également possible d'élaborer d'autres cours (crédits) obligatoires ou facultatifs au secondaire 3 et au secondaire 4 dans le domaine de l'éducation physique et de l'éducation à la santé, comme par exemple les cours de leadership en éducation physique, de leadership en santé et condition physique, l'enseignement de plein air et l'animation de loisirs. Ces cours (à crédits) proposés ou élaborés par l'école doivent être conformes à un ou plusieurs des résultats d'apprentissage généraux définis dans le Cadre. Ils doivent aussi satisfaire aux critères établis par Éducation et Formation professionnelle Manitoba.

Contenu délicat

Les résultats d'apprentissage du Cadre ont été définis pour faire échec aux cinq facteurs de risque importants en matière de santé indiqués dans la section sur le fondement théorique. On cherche ainsi à donner aux élèves les connaissances et les habiletés qui leur permettront d'adopter un mode de vie sain. Cependant une partie de la matière liée aux résultats d'apprentissage touche des questions délicates pouvant heurter les susceptibilités de certains élèves, de leurs parents, de leurs familles et de leurs communautés, en raison des valeurs propres à leur famille, à leur religion ou à leur culture.

Les résultats d'apprentissage spécifiques de nature délicate sont regroupés dans trois domaines : *Sexualité, Prévention de la toxicomanie, de l'alcoolisme et du tabagisme* et *Sécurité pour soi-même et pour les autres*. À l'intérieur de ce dernier, on les retrouve plus particulièrement dans le sous-domaine de la *Sécurité personnelle* et de *l'Exploitation sexuelle*. Les écoles doivent rechercher la participation des parents en ce qui concerne les résultats d'apprentissage spécifiques de nature délicate et mettre à leur disposition des options parentales³ avant de commencer l'implantation du programme. (Voir l'annexe C, « Planification relevant des divisions ou des districts scolaires pour l'implantation du Cadre », pour plus de détails).

Le Cadre contient des résultats d'apprentissage spécifiques qui ne sont pas considérés délicats mais qui devraient être traités avec délicatesse. Les résultats en question abordent des sujets tels que la perte d'un être cher, le chagrin, la diversité des individus, des familles et des cultures, le poids-santé, la perception physique de son corps, l'habillement et l'hygiène. Les enseignants doivent suivre les directives établies selon la planification de la division ou du district scolaire lorsqu'il s'agit d'un contenu qui doit être abordé avec délicatesse. (Voir l'annexe C.)

Même si le foyer, les pairs, la religion, l'école et la communauté ont une importance primordiale dans l'adoption des valeurs et des croyances, les médias, y compris le Web, les films et les vidéos ont aussi une grande influence à cet égard et proposent parfois des

voies divergentes, ce qui n'est pas sans causer une certaine confusion parmi les jeunes et les adultes. L'âge des communications pose de nouveaux problèmes aux écoles, aux parents, aux familles et aux communautés, qui doivent aider les jeunes à faire des choix malgré les contradictions à l'échelle locale et dans l'ensemble de la société. En outre, un certain nombre de tendances sociales inquiétantes préoccupent les parents et les spécialistes de l'éducation, notamment l'augmentation des grossesses parmi les adolescentes, la toxicomanie, l'alcoolisme et le tabagisme ainsi que les autres comportements nuisibles à la santé. Il faut que les écoles, les parents, les familles et les communautés se donnent la main pour veiller à ce que les jeunes aient les connaissances et les habiletés nécessaires en vue de faire, aujourd'hui et demain, des choix éclairés et responsables.

Participation des parents, des familles et des communautés

Les spécialistes de l'éducation devraient rechercher la participation des parents ou des tuteurs et du reste de la communauté à diverses étapes de la planification faite à l'échelle de l'école et de la division ou du district scolaire. La philosophie véhiculée par le Cadre préconise une collaboration étroite des parents, des familles et des communautés avec les spécialistes de l'éducation afin de promouvoir la santé, la sécurité et l'activité physique.

Comme dans tous les autres aspects de l'éducation, le foyer, l'école et la communauté doivent se partager les responsabilités pour s'assurer que l'environnement, les programmes et les services offrent aux jeunes la possibilité de faire de l'activité physique en toute sécurité et d'adopter un mode de vie sain.

³ Choix à la disposition des parents en ce qui concerne la participation aux activités d'apprentissage de nature délicate qui se rapportent aux domaines *Prévention du tabagisme, de l'alcoolisme et de la toxicomanie, Sexualité* et au sous-domaine de la *Sécurité personnelle*. Les parents ont le droit de faire participer leur enfant à ces activités à l'école ou d'une façon qui leur convient mieux (à la maison, en recourant à un conseiller professionnel) lorsqu'il y a conflit entre le contenu et les valeurs religieuses ou culturelles de la famille.

Élèves ayant des besoins spéciaux

Les divisions et les districts scolaires ont la responsabilité d'élaborer des lignes directrices et des politiques locales qui ont trait aux élèves ayant des besoins spéciaux⁴ et qui sont en rapport avec les politiques provinciales à ce sujet. Les aménagements particuliers faits pour les élèves ayant des besoins spéciaux constituent une composante essentielle de toute approche inclusive axée sur l'apprenant. Tout programme d'éducation physique et d'éducation à la santé risque de nécessiter un certain nombre de changements, sous forme de modifications, d'adaptations ou d'aménagements, pour faciliter les progrès des apprenants dont la capacité à participer aux activités physiques est réduite.

Il peut être nécessaire d'apporter des **modifications** ou des changements au contenu des résultats d'apprentissage de l'élève définis dans le Cadre lorsqu'il s'agit d'élèves ayant une déficience cognitive marquée. Modifier signifie apporter des changements à la nature, à la quantité et au contenu des résultats d'apprentissage que l'élève est censé atteindre. Les directives concernant la manière de noter les modifications apportées aux résultats d'apprentissage spécifiques de l'élève sont à consulter dans les documents suivants : *Pour l'intégration : manuel concernant les cours modifiés au secondaire (S1-S4) (1996)*, et *Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'un PEP de la maternelle au secondaire 4 (1999)*.

⁴ Dans la recherche, l'expression « élèves ayant des besoins spéciaux » est employée pour désigner les élèves qui souffrent de déficiences physiques ou cognitives à long terme, ou les deux, y compris les déficiences sensorielles, qui affectent de façon négative leur performance et rendent difficile l'atteinte des résultats d'apprentissage spécifiques fixés dans les programmes d'études officiels (p. ex. le spina-bifida, la dystrophie ou l'atrophie musculaire, la sclérose en plaques, la paraplégie, la tétraplégie, la paralysie cérébrale, l'ostéomyélite, les amputations, la déficience visuelle ou auditive).

De plus, il peut être nécessaire de faire des **adaptations** qui assureront la réussite de l'élève. Adapter consiste à effectuer des changements dans l'enseignement, l'utilisation des ressources pédagogiques ou les projets d'élèves pour que ces derniers atteignent les résultats d'apprentissage spécifiques à leur niveau. Il ne s'agit pas de faire des changements au contenu des résultats d'apprentissage de l'élève. Ces adaptations peuvent viser les aspects suivants de l'éducation :

- les installations, l'équipement et les ressources sûrs et appropriés;
- la collaboration avec les services de soutien disponibles;
- les stratégies de planification, d'enseignement et d'évaluation conformes à des approches éducatives diverses, en tenant compte des besoins et des handicaps de l'élève;
- la participation des élèves à la planification, à l'apprentissage et à l'évaluation;
- la fréquence, l'intensité et la durée de l'activité physique lorsque les résultats d'apprentissage de l'élève nécessitent l'acquisition ou l'application des habiletés physiques.

L'enseignant doit utiliser les méthodes habituelles d'évaluation du rendement et d'attribution de notes dans tous les cas où l'élève est tenu d'atteindre des résultats d'apprentissage, qu'il y ait eu ou non adaptation. Les directives concernant la manière de documenter les progrès de l'élève en ce qui concerne les adaptations apportées aux résultats d'apprentissage spécifiques sont à consulter dans le document suivant : *Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'un PEP de la maternelle au secondaire 4 (1999)*.

En outre, il peut être nécessaire de porter une attention particulière à l'élève qui a une déficience physique, dans la mesure où il ne souffre pas d'une déficience cognitive suffisante

pour l'empêcher d'atteindre les résultats d'apprentissage spécifiques de l'éducation physique et de l'éducation à la santé. Il serait par exemple impossible à un élève qui se déplace en fauteuil roulant ou à l'aide d'un déambulateur d'effectuer avec aisance des mouvements fondamentaux de locomotion décrits dans le Cadre, c'est-à-dire courir, sauter à cloche-pied, galoper, sauter à pieds joints et sautiller. Lorsque la nécessité se présente, l'enseignant a la responsabilité de déterminer les résultats d'apprentissage spécifiques qui doivent être modifiés et de voir aux besoins de chaque élève aux prises avec une déficience physique particulière en matière de programmation. Il serait possible de modifier le résultat d'apprentissage spécifique d'un élève qui se déplace en fauteuil roulant ou à l'aide d'un déambulateur et de mettre l'accent sur la maîtrise de l'habileté de locomotion propre au déplacement en fauteuil roulant ou avec un déambulateur.

Les **aménagements** consistent à faire des ajustements aux résultats d'apprentissage de l'élève qui se rapportent aux habiletés physiques ou à les remplacer par d'autres pour que les élèves ayant des déficiences physiques reconnues, y compris des déficiences sensorielles, puissent les atteindre. Il faut aussi prendre en considération les points suivants :

- C'est à l'école de décider si un aménagement est justifié dans le cas d'une déficience physique.
- Le type ou la gravité de la déficience physique permet de déterminer à quels résultats d'apprentissage spécifiques se rapportant aux habiletés les aménagements doivent être faits.
- Les aménagements doivent être étroitement liés aux résultats d'apprentissage spécifiques de l'élève et être appropriés à son niveau de développement.
- Les renseignements fournis par le médecin et les autres professionnels de la santé (c.-à-d. les physiothérapeutes ou les ergothérapeutes) devraient aider à la planification de ces

aménagements.

- Dans tous les cas où des aménagements sont faits, il est nécessaire de faire des observations pertinentes dans le bulletin de l'élève. Cette procédure est à suivre chaque fois qu'un résultat d'apprentissage général fait l'objet d'aménagements.
- Au niveau secondaire, l'élève obtient un crédit normal à la fin du cours.

Le tableau n°1 donne deux exemples d'aménagements faits à des résultats d'apprentissage généraux. Le premier exemple s'applique au résultat d'apprentissage général lié à la **Motricité** et concerne un élève de 3^e année qui a une déficience au niveau de la locomotion. Le seconde s'applique au résultat d'apprentissage général lié à la **Sécurité** et concerne un élève du secondaire 1 qui a une déficience visuelle grave :

Tableau n° 1 : Exemples d'aménagements

<i>Type de problème</i>	<i>Résultat d'apprentissage général</i>	<i>Résultat d'apprentissage spécifique</i>	<i>Aménagement</i>	<i>Exemples d'observations de l'enseignant sur les progrès et le succès de l'élève</i>
Déficience physique (locomotion : fauteuil roulant)	Motricité	Exécuter avec maîtrise les mouvements fondamentaux de locomotion (c.-à-d. courir, sauter à cloche-pied, galoper, sauter à pieds joints et sautiller avec une qualité d'exécution propre à l'étape finale de développement de ces habiletés) (H.1.3.A.1) (3 ^e année).	Exécuter avec maîtrise les mouvements fondamentaux de locomotion en fauteuil roulant (p. ex. contrôler ses arrêts, tourner à droite, tourner à gauche, tourner rapidement, reculer, contourner des obstacles, etc.)	L'élève a démontré la maîtrise de ces habiletés lors d'un circuit spécifique et dans les activités coopératives.
Déficience sensorielle (visuelle)	Sécurité	Accomplir les diverses tâches nécessaires à l'administration des premiers soins élémentaires (p. ex. gérer la situation sur les lieux, aller chercher de l'aide, traiter les blessures mineures, prendre les précautions nécessaires concernant les fluides corporels) (H.3.S1.A.2) (secondaire 1).	Accomplir les diverses tâches nécessaires à l'administration des premiers soins élémentaires <i>avec de l'aide</i> (p. ex. gérer la situation sur les lieux, aller chercher de l'aide, traiter les blessures mineures, prendre les précautions nécessaires concernant les fluides corporels).	L'élève a accompli les tâches nécessaires à l'administration des premiers soins élémentaires avec de l'aide, mais il a réagi avec hésitation aux indices verbaux.

Élèves ayant des problèmes médicaux

Les divisions et les districts scolaires ont la responsabilité d'établir des lignes directrices et des politiques locales qui ont trait aux élèves ayant des problèmes médicaux⁵ et dont la capacité de participer aux activités physiques est affectée. Dans tous les cas

⁵ Les problèmes médicaux se rapportent aux maladies et aux conditions physiques, aux blessures ou aux traitements qui sont généralement de courte durée ou qui peuvent se répéter, et qui restreignent la participation de l'élève aux activités physiques (p. ex. la mononucléose, le diabète type I et type II, la mucoviscidose, les allergies graves, les problèmes respiratoires, les fractures, les foulures et les entorses, les chirurgies et les traitements contre le cancer).

d'absences dûes à des circonstances atténuantes, la directrice ou le directeur d'école est responsable de décider si un élève a atteint les résultats d'apprentissage du cours et de lui attribuer la mention « a réussi » ou « a échoué » s'il est aux niveaux M-8, et de lui accorder ou de lui refuser le crédit, s'il est aux niveaux S1-S4.

Les divisions et les districts scolaires doivent tenir compte des points suivants lorsqu'ils établissent les politiques locales et les lignes directrices qui se rapportent aux élèves ayant des problèmes d'ordre médical et dont la participation à l'éducation physique et à l'éducation à la santé s'en trouve affectée :

- définir ce qu'est l'absence à court terme et à long terme, en tenant compte des répercussions sur l'horaire (p. ex. cela peut dépendre du nombre de classes d'éducation physique par semaine ou par cycle scolaire);
- obtenir des parents ou du gardien légal une note justificative pour les blessures et les problèmes médicaux à court terme;
- obtenir un certificat médical dans le cas où l'élève a un problème médical qui restreint sa capacité à participer aux activités physiques à plus long terme (p. ex. plus de deux semaines);
- incorporer, au besoin, l'information médicale appropriée au plan de santé de l'enfant;
- établir des moyens de communication de façon à obtenir plus de renseignements ou de directives en ce qui concerne les politiques ou les mécanismes de soutien disponibles pour les enfants qui ont des problèmes de santé particuliers (p. ex. communiquer avec le coordonnateur des services aux étudiants de la division scolaire);
- faire des aménagements chaque fois que possible;
- utiliser tous les renseignements d'ordre médical disponibles pour que la planification des aménagements soit appropriée;
- suivre les méthodes habituelles d'évaluation du rendement et d'attribution des notes dans tous les cas où l'élève qui a un problème d'ordre médical est tenu d'atteindre les résultats d'apprentissage spécifiques, qu'il y ait eu ou non adaptation.

Au niveau secondaire, il est obligatoire d'avoir deux crédits en éducation physique et en éducation à la santé. Dans les cas où l'élève est incapable de participer aux activités physiques en raison d'un problème médical ou d'une déficience physique à court terme, l'obtention du crédit peut être **reportée** au semestre suivant ou à une année ultérieure, dépendant des horaires et de la disponibilité des cours à certaines heures. Dans certains cas, des **aménagements** peuvent être faits pour les élèves qui ont des problèmes médicaux. Par exemple, il serait possible d'ajuster les résultats d'apprentissage de l'élève pendant le deuxième semestre

du secondaire 4 de façon à faciliter l'acquisition des résultats d'apprentissage d'un élève dont la blessure réduit ses chances d'atteindre certains des résultats liés aux habiletés physiques.

Lorsqu'aucun des choix mentionnés n'est disponible, et que l'élève ne peut obtenir de crédit pour le cours d'éducation physique et d'éducation à la santé, il est nécessaire de **remplacer** le cours par un cours dans une autre matière. Dans un tel cas, la documentation médicale est nécessaire pour expliquer la substitution et justifier les notes du bulletin et l'obtention de crédits.

Le tableau n° 2 donne un aperçu des choix offerts aux écoles, basés sur les lignes directrices et les politiques locales des divisions ou des districts scolaires:

Tableau n°2 :
Résumé des choix à la disposition des élèves ayant des besoins spéciaux ou des problèmes médicaux

Choix	Définition	Application	Exigences en ce qui concerne les bulletins
Modifications	Les changements apportés à la nature, la quantité et le contenu des résultats d'apprentissage que l'élève est censé atteindre.	Pour un élève qui est identifié comme ayant des déficiences cognitives marquées.	Consulter les documents suivants : <i>Pour l'intégration : manuel concernant les cours modifiés au secondaire (S1-S4) (1996) et Guide d'élaboration et de mise en oeuvre d'un PEP de la maternelle au secondaire 4 (1999).</i>
Adaptations	Les changements dans l'enseignement, l'utilisation des ressources pédagogiques ou les projets d'élève pour que ce dernier atteigne les résultats d'apprentissage spécifiques à son niveau.	Pour assurer la réussite de tous les apprenants sans faire de changements au contenu des résultats d'apprentissage de l'élève.	Utiliser les méthodes habituelles d'évaluation du rendement et d'attribution de notes. Consulter le document : <i>Guide d'élaboration et de mise en oeuvre d'un PEP de la maternelle au secondaire 4 (1999).</i>
Aménagements	Les ajustements faits aux résultats d'apprentissage de l'élève se rapportant aux habiletés physiques, ou la substitution par d'autres résultats d'apprentissage pour que l'élève ayant des déficiences physiques reconnues, y compris des déficiences sensorielles, puisse les atteindre.	Pour les résultats d'apprentissage spécifiques que l'élève ne peut atteindre en raison d'une déficience physique ou, dans les cas exceptionnels, pour l'élève qui a des problèmes médicaux ou une capacité physique réduite à faire des activités physiques.	Utiliser les méthodes habituelles d'évaluation du rendement et d'attribution des notes. Les renseignements concernant les aménagements apparaissent dans la section des commentaires du bulletin et l'élève obtient un crédit normal pour le cours.
Changement d'horaire	La capacité de réussir le cours d'éducation physique et d'éducation à la santé et d'obtenir un crédit dans un trimestre, un semestre ou une année ultérieure.	Pour les élèves du secondaire qui ne peuvent pas obtenir le crédit requis à cause d'une condition physique qui limite leur capacité physique à court terme.	Utiliser les méthodes habituelles d'évaluation du rendement et d'attribution des notes.
Substitution	La possibilité de remplacer une partie ou la totalité d'un crédit en éducation physique et en éducation à la santé par un crédit dans une autre matière.	Dans les cas exceptionnels, pour les élèves du secondaire qui ne peuvent obtenir le crédit nécessaire en raison d'une condition physique qui réduit leur capacité de faire des activités physiques.	La documentation médicale est obligatoire pour justifier la substitution, l'obtention du crédit et préparer le bulletin de l'élève au niveau local.

Sécurité et responsabilité civile

La sécurité est un sujet important lorsqu'il est question de planifier et de mettre en œuvre un programme d'éducation physique et d'éducation à la santé. Ce sont les divisions et les districts scolaires qui sont principalement responsables de veiller à ce que l'on observe les règles de sécurité nécessaires pendant les activités liées à ce programme.

Les écoles doivent établir une marche à suivre et des règles sécuritaires, et les enseignants doivent connaître les pratiques souhaitables en matière de sécurité, qu'il s'agisse d'enseignement, d'apprentissage ou d'évaluation, et que les activités se déroulent en classe, dans un gymnase, dans une cour d'école ou ailleurs. Les enseignants qui sont responsables de faire bénéficier les élèves d'une vaste gamme d'expériences motrices présentant des difficultés, dans des contextes où les élèves sont actifs physiquement, doivent prévoir les dangers et réduire au minimum les risques inhérents à l'activité physique. Ils doivent posséder des compétences de spécialiste en activité physique. Dans le cas de certains programmes ou de certaines formes d'activité physique, comme les activités aquatiques et la réanimation cardio-respiratoire (RCR), il serait souhaitable qu'ils aient suivi une formation menant à l'obtention d'un certificat.

Règle générale, on attendra des enseignants qu'ils se comportent comme des parents prudents et diligents d'une famille nombreuse. Ils devront tenir compte du nombre d'élèves à surveiller, de leur âge, de leur maturité, de leurs habiletés, de leurs connaissances, de leurs tendances comportementales, de la nature de l'activité, du type d'équipement à utiliser et de l'emplacement de l'activité. Toutefois, les attentes à l'égard du personnel enseignant chargé d'une matière nécessitant des compétences de spécialiste pourront être encore plus élevées que les attentes à l'égard des autres

enseignants. Par exemple, un professeur d'éducation physique devrait en savoir plus que le parent moyen sur les dangers propres à la gymnastique artistique. Ainsi, on attendra de lui qu'il se comporte en spécialiste de l'éducation physique possédant une formation et de l'expérience dans le domaine de la gymnastique artistique.

Les articles 86, 87 et 89 de la *Loi sur les écoles publiques* concernent les exemptions de responsabilité en éducation physique et limitent dans une certaine mesure la responsabilité civile des autorités et du personnel scolaires et les accusations de négligence qui peuvent être portées contre eux. Néanmoins, il est important que les divisions et districts scolaires comprennent bien qu'ils sont les premiers responsables de la sécurité pendant les activités d'éducation physique et d'éducation à la santé.

Dans plusieurs cas de procédures judiciaires résultant de blessures subies par des élèves pendant les cours d'éducation physique, les tribunaux canadiens appelés à se prononcer sur la négligence des enseignants concernés ont clairement indiqué que ceux-ci devraient dépasser la norme du parent prudent et diligent et faire plutôt preuve d'un degré de prudence et de diligence digne d'un « professionnel ».

Donc, les tribunaux ont conclu que, dans les cours d'éducation physique, les enseignants doivent se montrer plus diligents qu'un parent diligent de famille nombreuse, étant donné qu'un bon nombre d'activités ayant lieu pendant ces cours nécessitent, de la part de l'enseignant, les connaissances, la formation et l'expérience d'un spécialiste. Par exemple, lorsque les élèves pratiquent la gymnastique artistique en classe, l'enseignant et

les autorités scolaires doivent agir comme des personnes diligentes et prudentes possédant les compétences spécialisées qu'exige l'enseignement de la gymnastique.

La Cour suprême du Canada a établi quatre critères permettant de déterminer si les autorités scolaires et les enseignants font preuve d'un degré de diligence suffisant dans le contexte de l'éducation physique :

- L'activité pratiquée convient-elle à l'âge ainsi qu'à la condition mentale et physique des élèves?
- Les élèves ont-ils suivi un enseignement progressif pour les amener à pratiquer l'activité comme il faut, en évitant les dangers inhérents à celle-ci?
- L'équipement est-il adéquat et disposé convenablement?
- L'activité fait-elle l'objet d'une supervision adéquate, compte tenu des dangers qu'elle comporte?

Structure

Le but de la présente section est de fournir de l'information sur la structure du Cadre. De plus, elle comprend des explications sur les concepts et les aspects techniques des chapitres qui suivent en vue d'en faciliter la lecture.

Résultats d'apprentissage de l'élève

Les résultats d'apprentissage de l'élève sont des descriptions concises des connaissances que les élèves doivent acquérir et des habiletés qu'ils doivent développer dans un cours ou pendant une année scolaire, dans une matière donnée (*Les bases de l'excellence*). Ils se présentent sous forme de résultats d'apprentissage généraux et de résultats d'apprentissage spécifiques.

Résultats d'apprentissage généraux

Les résultats d'apprentissages généraux sont des énoncés qui décrivent de manière générale les connaissances, les habiletés et les attitudes que les élèves doivent développer progressivement, de la maternelle à la 4^e année du secondaire. Ils sont cumulatifs, interdépendants et reliés entre eux. Chacun de ces résultats doit être atteint en proposant aux élèves diverses expériences caractéristiques d'un mode de vie actif physiquement et sain.

Voici les cinq résultats d'apprentissage généraux contenus dans le Cadre ainsi que les icônes qui les accompagnent.



1. Motricité

L'élève doit posséder des habiletés motrices déterminées, comprendre le développement moteur et connaître des formes d'activité physique propres à divers milieux, à diverses cultures et à diverses expériences d'apprentissage.



2. Gestion de la condition physique

L'élève doit être capable d'élaborer et de suivre un programme personnel de conditionnement physique pour demeurer actif physiquement et maintenir son bien-être la vie durant.



3. Sécurité

L'élève doit être capable de se comporter de manière sécuritaire et responsable en vue de gérer les risques et de prévenir les blessures lors de la pratique d'activités physiques ainsi que dans la vie quotidienne.



4. Gestion personnelle et relations humaines. L'élève doit être capable de se connaître lui-même, de prendre des décisions favorables à sa santé, de coopérer avec les autres en toute équité et de bâtir des relations positives avec eux.



5. Habitudes de vie saines

L'élève doit être capable de prendre des décisions éclairées pour maintenir un mode de vie sain, notamment en ce qui concerne les habitudes personnelles liées à la santé, l'activité physique, la nutrition, le tabagisme, l'alcoolisme, la toxicomanie et la sexualité.

Résultats d'apprentissage spécifiques

Chaque résultat d'apprentissage général comprend des résultats d'apprentissage spécifiques, qui sont regroupés par domaine, par sous-domaine et en éléments dans le Cadre.

Domaine

Un domaine est un groupe de résultats d'apprentissage spécifiques reliés par leur contenu, groupe qui se retrouve dans toutes les années scolaires.

Sous-domaine

Un sous-domaine est un groupe de résultats d'apprentissage spécifiques qui fait partie d'un domaine, qui correspond à un thème ou un sujet donné et qui se retrouve dans toutes les années scolaires.

Élément

Certains sous-domaines sont subdivisés en notions ou en éléments désignés simplement par le code des résultats d'apprentissage spécifiques concernés. Le caractère du code qui renvoie à l'élément est une lettre minuscule (p. ex. **C.1.5.B.1_a**)

Un modèle de présentation des résultats d'apprentissage se trouve à la page 22. Voici la signification des cinq ou six caractères composant le code qui précède chacun des résultats d'apprentissage spécifiques (p. ex. **C.1.5.B.1_a**), en commençant par le caractère de gauche :

C ou H	connaissance (C) ou habileté (H)
1	numéro du résultat d'apprentissage général
5	année
B	domaine
1	sous-domaine
a	élément du sous-domaine (le cas échéant)

Abréviations

RAG : résultat d'apprentissage général

RAS : résultat d'apprentissage spécifique

L'abréviation « c.-à-d. » (c'est-à-dire) introduit des éléments de contenu qui doivent être enseignés et appris et dont l'acquisition par l'élève doit faire l'objet d'une évaluation fondée sur le résultat d'apprentissage spécifique énoncé.

L'abréviation « p. ex. » (par exemple) introduit des exemples d'éléments de contenu qui peuvent faire partie des activités d'apprentissage relatives au résultat d'apprentissage spécifique énoncé.

Indicateurs d'attitudes

Les indicateurs d'attitudes révèlent les croyances, les opinions ou les valeurs d'une personne et permettent de déterminer si celle-ci est susceptible d'adopter un mode de vie actif physiquement et sain. Cependant, l'acquisition d'attitudes positives à l'égard d'un mode de vie actif et sain se poursuit au-delà de ce qu'on apprend

dans le cours d'éducation physique et d'éducation à la santé. Les attitudes se développent lentement au cours de l'existence au contact de l'école, des parents, de la famille, de la communauté et de la société en général.

Les attitudes dépendent des croyances que l'on possède à propos des conséquences de ses actes, conséquences qui sont soumises à une appréciation personnelle. Les attitudes se forment sous l'effet d'expériences personnelles et de réactions émotives à ces expériences ainsi que sous l'influence des autres, autant de facteurs qui contribuent à façonner le système de croyances déterminant dans une large mesure les intentions et le comportement.

Les attitudes jouent un rôle important dans l'apprentissage et dans l'adoption d'un mode de vie actif et sain. Il faut que les élèves développent des attitudes positives susceptibles de les amener à faire des choix responsables et favorables à leur santé et d'assurer leur bien-être physique et socio-affectif. Or, pour que se développent ces attitudes, chaque école doit créer un climat d'apprentissage sécurisant, agréable et stimulant et doit proposer aux élèves des expériences d'apprentissage qui leur paraissent pertinentes.

Quoique les attitudes soient difficiles à mesurer, le Cadre propose des indicateurs d'attitudes pour chaque résultat d'apprentissage général. On cherche ainsi à définir les attitudes souhaitables et à guider les enseignants pour la rédaction des commentaires anecdotiques des bulletins des élèves. Les indicateurs d'attitudes sont énumérés dans le tableau synthèse qui se trouve au début de chaque chapitre portant sur un des cinq résultats d'apprentissage généraux.

Icônes

Le tableau synoptique qui se situe dans l'introduction de chaque chapitre du Cadre contient des icônes pour distinguer les trois stades relatifs aux résultats d'apprentissage : éveil, acquisition ou développement, et maintien.

- ☼ **Éveil** : Les élèves commencent à vivre des expériences qui leur permettront d'atteindre le résultat d'apprentissage spécifique (concepts, règles, connaissances, habiletés) au cours des années subséquentes. Le stade de l'éveil peut comprendre des exemples et de l'information générale donnés par l'enseignant à l'intention des élèves. C'est le début de l'enseignement portant sur une connaissance ou une habileté donnée, mais celle-ci n'est pas traitée comme un résultat d'apprentissage spécifique distinct dans le domaine en question. De plus, le degré d'acquisition de cette connaissance ou le degré de développement de cette habileté n'est pas censé être mesuré ni mentionné dans le bulletin de l'élève.
- **Acquisition ou développement** : Les élèves devraient atteindre le résultat d'apprentissage spécifique, c'est-à-dire qu'ils devraient avoir acquis la connaissance ou avoir atteint le stade final de développement de l'habileté à la fin de l'année scolaire. En outre, leur rendement par rapport au résultat d'apprentissage spécifique devrait être observé ou mesuré, puis inscrit dans leur bulletin.
- ▣ **Maintien** : des expériences d'apprentissage doivent être prévues pour que les élèves révisent, consolident et maintiennent la connaissance ou l'habileté qui doit avoir été acquise ou développée les années précédentes. Le rendement

des élèves par rapport au résultat d'apprentissage spécifique peut, à l'occasion, être mesuré et mentionné dans leur bulletin.

Présentation sommaire

La page 23 contient une présentation sommaire de la structure des résultats d'apprentissage spécifiques et généraux du Cadre, présentation qui inclut des liens avec les autres programmes d'études et qui indique quelles autres matières contiennent des résultats d'apprentissage spécifiques liés aux domaines compris dans l'éducation physique et l'éducation à la santé.

Cadre conceptuel

Le cadre conceptuel de la page 24 présente les composantes clés du programme d'éducation physique et d'éducation à la santé du Manitoba. Le modèle présenté s'inspire de la vision du cadre : « Permettre à tous les élèves d'adopter un mode de vie sain intégrant l'activité physique. »

Présentation sommaire du Cadre

Résultats d'apprentissage généraux	1. Motricité 	2. Gestion de la condition physique 	3. Sécurité 	4. Gestion personnelle et relations humaines 	5. Habitudes de vie saines 
Description	<i>L'élève doit posséder des habiletés motrices déterminées, comprendre le développement moteur et connaître des formes d'activité physique propres à divers milieux, à diverses cultures et à diverses expériences d'apprentissage.</i>	<i>L'élève doit être capable d'élaborer et de suivre un programme personnel de conditionnement physique pour demeurer actif physiquement et maintenir son bien-être la vie durant.</i>	<i>L'élève doit être capable de se comporter de manière sécuritaire et responsable en vue de gérer les risques et de prévenir les blessures lors de la pratique d'activités physiques ainsi que dans la vie quotidienne.</i>	<i>L'élève doit être capable de se connaître lui-même, de prendre des décisions favorables à sa santé, de coopérer avec les autres en toute équité et de bâtir des relations positives avec eux.</i>	<i>L'élève doit être capable de prendre des décisions éclairées pour maintenir un mode de vie sain, notamment en ce qui concerne les habitudes personnelles liées à la santé, l'activité physique, la nutrition, le tabagisme, l'alcoolisme, la toxicomanie et la sexualité.</i>
Domaines regroupant des connaissances (Acquisition de connaissances et compréhension)	A. Motricité fondamentale (SN, A*, M) B. Développement moteur C. Motricité spécifique	A. Qualités physiques (SN, M)* B. Effets bénéfiques d'une bonne condition physique C. Conditionnement physique et entraînement	A. Gestion des risques liés à l'activité physique (SN*) B. Sécurité pour soi-même et pour les autres (SN, SH)*	A. Développement personnel (Toutes)* B. Relations humaines (Toutes)* C. Développement affectif (Toutes)*	A. Habitudes personnelles liées à la santé (SN)* B. Activité physique (SN,M)* C. Nutrition (SN, M)* D. Prévention du tabagisme, de l'alcoolisme et de la toxicomanie (SN)* E. Sexualité (SN, SH)*
Domaines regroupant des habiletés (Développement et application d'habiletés)	A. Développement des habiletés motrices fondamentales (A, SH)* B. Application des habiletés motrices à des sports et des jeux C. Application des habiletés motrices à des formes d'activité physique pratiquées hors du milieu habituel D. Application des habiletés motrices à des activités gymniques et rythmiques	A. Développement et application des habiletés de gestion des qualités physiques dans le contexte de l'activité physique et du maintien d'habitudes de vie saines (SN, M)*	A. Apprentissage et application des règles de sécurité relatives à l'activité physique et au maintien d'habitudes de vie saines	A. Développement et application des habiletés de gestion personnelle et des habiletés sociales dans le contexte du maintien d'habitudes de vie saines	A. Application des habiletés de prise de décisions et de résolution de problèmes dans le contexte de l'activité physique et du maintien d'habitudes de vie saines

* **Liens curriculaires** : (SN) sciences de la nature; (SH) sciences humaines; (L) langues, c'est-à-dire le français ou l'anglais; (M) mathématiques; (A) arts, c'est-à-dire la musique, les arts visuels, l'art dramatique et la danse; (Toutes) toutes les matières.

